DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du quatorze novembre deux mille vingt-deux

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 novembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS	POUVOIRS
26	7	2	7

Objet :
08 - Versement de subventions dans le cadre du Fonds Initiatives Locales (FIL) - Année 2022

PRESENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Philippe TOURNIER-BILLON, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Patrick MERCIER, Pascal BAUDET.

REPRESENTES : Noël DUPONT (pouvoir à Jacques VAREYON), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER (pouvoir à Fanny RIPPE), Antoine LUCAS (pouvoir à Laurent HARMEL), Assad AKHLAFA (pouvoir à Fatih KAYGISIZ), Annie ZOCCOLO (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Jean-Michel FOUILLAND).

ABSENTS : Christine PITTI, Julien MARTINEZ

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Freddy NIVEL est nommé secrétaire de séance.

Mme Caroline MANZONI, rapporteur, informe le Conseil municipal, que la création du Fonds Initiatives Locales (FIL) a permis l'amélioration de la vie de quartier et la participation des citoyens d'Oyonnax aux projets de leur Ville.

Ce dispositif encourage les initiatives des jeunes et des habitants.

Il répond à des micro-projets essentiels à la qualité de la vie sociale pour renforcer le vivre ensemble et la dynamique associative.

Pour bénéficier de ce fonds, les projets doivent être déposés par une association d'Oyonnax et menés collectivement pour favoriser cette mixité culturelle et sociale, tout en confortant et en renouvelant la vie associative de proximité.

Il convient de délibérer sur les demandes 2022 de subventions suivantes :

Objet :
08 - Versement de subventions dans le cadre du Fonds Initiatives Locales (FIL) - Année 2022

Jury FIL du 19 octobre 2022

Porteur du projet	Titre du projet	Lieu de l'action et nombre de bénéficiaires	Coût total du projet	Subvention demandée	Subvention octroyée
ACSO	Un quartier à WALIBI	WALIBI 59 personnes Familles de Beaumarchais, bénévoles associatifs	2 300 €	1 215 €	**950 €**
TOUS ENSEMBLE	Voyage HALLOWEEN	WALIBI 63 personnes Familles de La Tuilerie et bénévoles associatifs	2 480 €	850 €	**850 €**
AGLCR	Octobre Rose Soirée la vie en Rose	VALEXPO 150 personnes Tous les quartiers et les associations de proximité	650 €	600 €	**600 €**
AGLCR	Goûter du CAQO	VALEXPO 400 personnes Tous les quartiers et les associations de proximité	2 900 €	2 800 €	**2 800 €**

Objet :
08 - Versement de subventions dans le cadre du Fonds Initiatives Locales (FIL) - Année 2022

Le Conseil municipal,

Vu les demandes de subventions déposées,

Vu l'avis favorable du Jury FIL du 19 octobre 2022,

Vu l'avis de la Commission de la Politique de la Ville,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions désignées ci-dessus.

- Demande à l'organisme de produire le rapport d'activité et financier de l'action auprès de la Ville et au plus tard le 31 décembre de l'année de réalisation. A défaut de constater la réception des pièces, la Ville sera en droit de demander le remboursement de la subvention.

- Précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2022.

Fait à Oyonnax, le 14 novembre 2022

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 16 NOV. 2022
- par sa publication en date du 15 NOV. 2022

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)